

## **Communiqué de la Fondation Saint-Gervais Genève**

Suite à la votation référendaire du 27 septembre, une majorité d'électeurs et électrices de la Ville de Genève a confirmé la décision du Conseil municipal de transférer les activités du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au Bâtiment d'art contemporain.

La Fondation de Saint-Gervais étant placée sous le régime des 12e provisionnels, le Conseil municipal sera saisi, le 13 octobre, d'une demande pour libérer le montant permettant le versement des salaires des trois employés du CIC jusqu'au 31 décembre. Passé cette date, conformément à la décision validée lors du référendum, la Fondation de Saint Gervais ne disposera plus des moyens nécessaires au financement de ces trois postes de travail.

Depuis l'automne 2008, le Conseil de fondation s'est efforcé de mettre sur pied des entretiens entre les quatre collaborateurs du CIC et les responsables du CAC (Centre d'art contemporain) et du FMAC (Fonds municipal d'art contemporain, les deux entités appelées à reprendre les activités du centre.

Ainsi, en début d'année, une employée a accepté un poste au FMAC. Un autre employé, favorable au projet du transfert, a accepté de collaborer avec le CAC en vue de l'exposition prévue en décembre 2009. Les discussions se poursuivent aujourd'hui entre les partenaires pour proposer à cet employé un poste à long terme.

En revanche, les deux autres employés n'ont pas souhaité donner suite aux propositions d'entretien. Malgré plusieurs sollicitations émanant du CAC, ces deux personnes ont refusé tout dialogue direct avec ses responsables.

Pour sortir de l'impasse, le Conseil de fondation s'est alors adressé à la Chambre des relations collectives de travail. Au terme de deux séances de conciliation, le juge a fortement incité les deux collaborateurs concernés à donner suite aux propositions d'entretien qui leur avaient été faites.

Fort de cette recommandation, le Conseil de fondation a convié les deux collaborateurs du CIC et les responsables du CAC à une rencontre. Sans succès : constat a été fait par un huissier judiciaire que ces deux personnes ne se sont pas présentées à cette séance, ni même excusées.

Le lancement du référendum a logiquement mis un coup d'arrêt à la discussion concernant l'avenir de ces deux collaborateurs. Jusqu'au vote du 27 septembre, tous deux ont par ailleurs manifesté de constantes et fortes réticences à collaborer au lancement de l'inventaire de la collection du CIC (le fonds André Iten), dans le cadre de la convention tripartite signée entre la Fondation SGG, le FMAC et le CAC.

Le Conseil de fondation a dû prendre acte de cette situation de blocage, en dépit de tous les efforts déployés pour y remédier. Il constate qu'il n'est désormais plus en mesure d'intervenir auprès du CAC et du FMAC en vue d'aboutir à une solution intégrant les deux collaborateurs concernés.

**Le Conseil de Fondation de Saint-Gervais**

*Genève le 12 octobre 2009*